

INTRODUCTION

Terrorisme : mythes et réalités

On imagine volontiers le terroriste comme un illuminé tout juste assez déconnecté de la réalité pour être incapable de reconnaître les dommages qu'il cause, mais suffisamment rationnel pour fonctionner au sein d'une organisation internationale hautement efficace, déterminée et contrôlée de main de fer par un personnage central autoritaire et charismatique. Si de tels terroristes ont existé, c'est surtout dans l'imagination fertile d'écrivains de suspense ou d'acteurs publics en besoin d'ennemis taillés sur mesure pour justifier politiques et budgets. Dans la réalité, ils sont rarissimes.

Le terrorisme est une réalité fragmentée, dont la diversité est telle que les catégorisations sont toujours difficiles, et sujettes à multiples révisions. Cet état de fait est en large part le résultat d'un insoluble problème de définition : il n'en existera jamais qui soit à la fois claire, précise et consensuelle. Le premier chapitre de cet ouvrage porte spécifiquement sur ce problème notionnel et ses conséquences, mais la question de la définition du terrorisme hante tous les chapitres de ce livre. Les membres d'ERTA sont d'avis qu'il existe plusieurs moyens de la contourner afin de pouvoir passer à l'étude de phénomènes qui sont d'un intérêt intellectuel et pratique incomparable — intérêt qui n'est pas diminué par les conflits définitionnels qui restent non résolus. Si plusieurs de nos stratégies d'évacuation du problème de définition pourront paraître désinvoltes, il faut souligner qu'en aucun cas nous ne considérons la question comme vidée, close ou insignifiante. Au contraire — et la plupart des chapitres le mentionnent aussi — elle a un effet sur toutes nos décisions scientifiques et sur tous nos résultats.

Comme la plupart des membres d'ERTA sont criminologues, ce problème de définition n'est pas le premier auquel ils ont eu à faire face. Aucun de nous ne prétendrait avoir une définition indiscutable de ce qu'est un crime. Donnée d'apparence naturelle, immédiatement reconvenue par tous, le « crime » s'écroule pourtant très vite à l'analyse. Pourtant, nous avons fait de divers « crimes » et des multiples réponses qu'ils ont soulevées à travers les âges nos objets principaux d'étude. La clé de cette contradiction tient sans doute au fait que nous ne tentons pas d'offrir une définition philosophique, fondamentale ou « ontologique » du crime ou du terrorisme, mais bien un simple découpage, purement utilitaire et volontairement simpliste — ce qui s'appelle, en sciences sociales, une « définition opérationnelle ». Plusieurs chapitres comportent une courte discussion des effets du choix d'une définition du terrorisme sur un aspect ou un autre de l'étude de la question. Par exemple, au chapitre 3, plusieurs types et niveaux d'intensité du terrorisme sont mesurés les uns au autres, ce qui équivaut à comparer des définitions. Le résultat est révélateur : une modification même marginale de la définition produit des chiffres profondément différents. D'autres chapitres passent en revue la variété toujours croissante des usages et définitions du mot terrorisme, qu'ils proviennent de discours de politiciens, des documents officiels de divers ministères ou des rapports annuels de forces de police ou d'organismes de renseignement.

Nous croyons que nos choix de définitions ainsi que l'examen minutieux de chaque facette de notre objet et l'attention prêtée aux nuances témoignent de notre désir d'objectivité. Le but de cet ouvrage n'est pas de dénoncer le terrorisme (qui se discrédite amplement par lui-même), l'inaction des gouvernements (très à la mode, comme en témoignent plusieurs publications récentes¹) ou, au contraire, les abus de l'État dans sa lutte contre le terrorisme. Nous visons plutôt à mieux documenter chacun de ces aspects, et bien d'autres, avec le plus de détail possible. Bref, nous nous efforçons de *comprendre* le terrorisme et les réponses qu'on y applique, ce qui est bien différent de condamner ou, bien sûr,

1. Bell, Stewart, *Terreur froide: la filière canadienne du terrorisme international*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2004; de Pierrebourg, Fabrice, *Montréalistan. Enquête sur mouvance islamiste*, Montréal, Stanké, 2007; Hamilton, Dwight et Kostas Rimsa, *Terror Threat: International and Homegrown Terrorists and their Threat to Canada*, Toronto, Dundurn, 2007.

d'excuser. Ainsi, lorsque nous utilisons le mot « terrorisme », c'est d'abord pour décrire **une série de moyens qui visent à appliquer une coercition violente contre des personnes qui ne sont pas engagées dans un combat violent**. Il ne s'agit pas d'un diagnostic médical, psychologique ou moral porté sur des individus appelés « terroristes », d'une accusation légale ou politique contre un ou plusieurs groupes dits « terroristes » ou d'un rejet d'une ou plusieurs positions politiques assimilées au terrorisme.

Pour préparer le terrain à ce qui suivra, un certain nombre d'ajustements conceptuels s'imposent encore :

- La menace terroriste au Canada, si elle doit être conçue comme la probabilité qu'un incident hautement destructeur s'y produise, est pratiquement nulle. Plus précisément, elle est si infinitésimale qu'il est impossible de l'évaluer. Expliquons : il y existe a deux manières expertes d'évaluer les risques d'un attentat. La première consiste à construire une matrice à deux variables : d'une part, la probabilité mathématique qu'un attentat survienne, d'autre part, la gravité des conséquences d'un tel attentat. On jugera que le risque est « élevé » si les probabilités sont hautes et les conséquences, très graves, et qu'il est « faible » si les chances sont faibles et les conséquences, négligeables. Dans le cas d'un acte terroriste spectaculaire, nous sommes dans une situation difficile : les conséquences seraient sans doute très graves en termes de pertes de vies, de blessures et de dommages matériels, sans compter l'« effet secondaire » du terrorisme, *la terreur* ou, de façon moins théâtrale, la perte de confiance et le sentiment d'insécurité causé chez les témoins et spectateurs. Par contre, l'évaluation de la probabilité est hautement problématique. En général les experts se basent sur l'observation d'actes similaires. Or, au Canada ces actes sont si rares (le dernier remontant à 1985) que toute opération mathématique est rigoureusement impossible, reléguant l'exercice à une pure spéculation.

La seconde manière d'estimer le risque est beaucoup plus subjective encore et consiste à estimer la menace à partir de données sélectionnées à l'avenant dans l'actualité internationale. Par exemple, le fait que Ben Laden ait mentionné le Canada dans sa liste d'États ennemis, en novembre 2002 (en fait il s'agissait simplement de la liste des nations ayant participé à l'invasion de l'Afghanistan) pourrait être interprété comme

une menace plus ou moins imminente, selon l'opinion de l'analyste (et le temps qui passe).

Cela dit, si on accepte dans la catégorie « terrorisme » les actes beaucoup moins spectaculaires et dangereux, mais qui restent des formes de violence politique visant à contraindre, le risque doit au contraire être compris comme tout près du 100 %, chaque année. En effet, il est presque certain qu'un faible nombre d'attaques contre des écoles juives, contre des installations de distribution d'énergie ou contre des monuments ou symboles se produiront.

■ Pour plusieurs raisons, l'idée que le Canada peut *prévenir* les attaques terroristes est farfelue — bien que l'on puisse bien sûr se préparer aux urgences et mettre sur pied des stratégies de minimisation des dégâts et d'aide aux victimes. Il n'est pas exclu, bien entendu, que certains complots soient déjoués. C'est toutefois chose très rare et, à l'analyse des complots découverts récemment au Canada et aux États-Unis, on ne peut que remarquer leur amateurisme flagrant et leur faible potentiel de réussite. Premièrement, l'évolution du terrorisme international doit être prise en considération. Les cas d'attaque réellement internationale (déclenchée, financée ou téléguidée de l'extérieur du pays ciblé) sont en baisse extrêmement prononcée depuis une dizaine d'années². Leur rareté leur donne une imprévisibilité qui défie toute prévention : il n'y a pas de pattern, de modèle détectable. Cependant, la majeure partie des actes terroristes se produisant dans les pays occidentaux sont le fait d'individus nés dans le pays qu'ils attaquent ou naturalisés de longue date, fraîchement radicalisés et peu préparés. Cela signifie que leurs actes seront relativement inusités (voire farfelus) et rapidement organisés — donc difficiles à détecter à l'avance. Deuxièmement, étant donné le nombre pratiquement infini de cibles vulnérables qui existent dans une société comme la nôtre, miser sur la protection est peu prometteur. Il n'existe pas de moyen de parer une attaque dans le métro de Montréal ou de Toronto, par exemple — attaque qui ne brillerait pas par son originalité, ce genre d'infrastructure étant une cible populaire auprès des terroristes. On pourrait aussi faire exploser une citerne ou un wagon chargé de phosgène (élément principal à la source de la catastrophe de Bhopal) à

2. Charles Philippe David et Benoît Gagnon, *Repenser le terrorisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008.

son passage dans un quartier résidentiel, ou déverser du chlore dans le système de ventilation d'un édifice du centre-ville. La liste des possibilités est infinie et la plupart requièrent très peu de moyens financiers, des compétences approximatives et une préparation minimale.

- Les organismes policiers ont sensiblement augmenté leurs capacités contre-terroristes à la suite des attaques du 11 septembre 2001. Sous un certain angle, ces efforts redoublés (voire décuplés) ont porté fruit, puisque des complots ont effectivement été découverts. Momin Khawaja, Ontarien employé par le gouvernement fédéral, construisait chez lui une commande à distance pouvant faire détonner une bombe, qu'il avait promise à des complices londoniens. Il fut découvert et identifié par des officines de renseignement britanniques et étatsuniennes, mais c'est la GRC qui le cueillit à son travail et qui récolta les preuves contre lui. En 2006, 18 individus furent arrêtés à Toronto après avoir comploté pour faire exploser des bombes. À Maskinongé, au Québec, Saïd Mamouh occupait ses loisirs à promouvoir le jihad international sur Internet, tout en concoctant des plans imaginatifs mais au succès improbable, comme celui de miner une boule de neige cachée près d'une piste de randonnée en forêt.

- Il reste par ailleurs assez difficile d'évaluer les impacts réels des nouveaux budgets et des nouvelles lois et règlements introduits pour faire face au terrorisme. D'une part, il s'agit en grande partie d'un jugement personnel et subjectif : si les coûts financiers peuvent se mesurer (tâche moins facile qu'il n'y paraît, puisque plusieurs postes budgétaires ne sont pas exclusivement dédiés au terrorisme), les coûts sociaux, en termes de nouvelles obligations sécuritaires, par exemple, sont beaucoup plus flous. Il faut ajouter à cela des coûts et bénéfices « politiques » qui pourraient être associés à une apparence d'inaction de la part du gouvernement, surtout face à ses voisins et alliés internationaux. Enfin, la valeur que chacun donne à son sentiment de sécurité est hautement personnelle. Cela dit, le gouvernement fédéral, à lui seul, a dépensé près de 15 milliards de dollars en matière de terrorisme depuis le 11-septembre. Vu le nombre très faible de terroristes arrêtés, déportés ou empêchés de voyager au pays, les dépenses semblent relativement élevées.

■ Il est utile de noter l'incompétence flagrante de la plupart des terroristes. Les attaques du 11-septembre ayant capté l'imagination, le modèle du terroriste patient, organisé, suivant des cours de pilotage et disposant de fonds internationaux, est devenu représentatif de l'ensemble. Pourtant, le 11-septembre tient beaucoup plus de l'exception que de la règle, et n'est aucunement représentatif des risques réels d'attaque. Plusieurs complots récemment découverts sont étonnants de naïveté et montrent une connaissance très partielle des structures visées et une évaluation grossièrement exagérée de leurs moyens. Par exemple, le « complot des 18 de Toronto » incluait dans ses objectifs la destruction de la tour du CN — structure passablement solide — et la décapitation du premier ministre, sans vraiment avoir arrêté une stratégie même vaguement plausible pour y arriver. De même, des terroristes liés à Khawadja étaient convaincus d'avoir identifié une tour qui contrôlait le système GPS et avaient décidé de la détruire — il n'existe aucune tour du genre. D'autres complots étatsuniens incluait l'attaque de Fort Dix à la mitrailleuse (échec quasi-garanti) et l'inondation de Manhattan en faisant sauter le Lincoln Tunnel (physiquement impossible).

■ Pourtant, cette incompétence ne devrait pas nous reconforter outre mesure. Si elle permet de croire que des attaques meurtrières resteront rares, on peut aussi en déduire que des attaques piteuses mais causant tout de même des dommages non négligeables, des pertes de vie et des blessures, sont hautement probables. Par exemple, la courte carrière terroriste d'Omar Bulphred et d'Azim Ibragimov, menée à coups de cocktails Molotov et de bombes de gaz propane (qu'ils ne réussirent pas à faire exploser) contre des symboles qu'ils associaient au judaïsme à Montréal, aurait pu faire des blessés ou des morts — à commencer par les comparses eux-mêmes, peu habiles dans la manipulation de substances dangereuses.

Organisation du livre

L'ouvrage est divisé en deux parties la première portant sur le terrorisme, ses auteurs, son évolution, sa nature et ses effets; la seconde faisant le point sur les réactions au terrorisme dans divers secteurs de la société civile: polices, forces armées, organismes de renseignement, simples citoyens.

La première partie ouvre l'enquête avec l'exploration, menée par Jean-Paul Brodeur, de la définition du terrorisme. Question indissociable de toute discussion du sujet, la définition du terrorisme ne résulte pas simplement d'une curiosité intellectuelle ou d'une obsession épistémologique, mais a de multiples conséquences juridiques et politiques et, pour ceux d'entre nous qui se proposent de l'étudier, méthodologiques. Dans le chapitre 2, je présente une analyse des objectifs visés par les différents types de terrorisme. Ce chapitre repose sur le constat, souvent oublié ou difficile à accepter, que les personnes qui s'engagent dans des actes terroristes ne sont pas déséquilibrés mentalement ou sous l'emprise d'une idéologie, d'une forme de contrôle psychologique ou d'un égarement émotionnel : ils prennent des décisions « rationnelles », au sens où ils réfléchissent à leur contexte et agissent de manière à réaliser leurs objectifs. Mieux connaître leurs objectifs devrait nous permettre de comprendre et de prévoir leurs actes. Le chapitre 3, par Geneviève Ouellet, met à plat les chiffres du terrorisme au Canada depuis 1973, montrant son évolution sous divers angles tels que la variation dans le temps de leur gravité et des objectifs visés. Le chapitre 4, toujours par Ouellet, passe en revue quatre grands dossiers terroristes canadiens, rappelant les grandes lignes de chaque histoire et illustrant bien la diversité de ce qu'on appelle « terrorisme », aussi bien aux plans de la biographie des acteurs, de la manière dont ils commencent leurs activités, de leurs revendications et logique d'action, qu'à celui de la fin de leur « carrière ». Le chapitre 5 est lui tout entier consacré à l'histoire d'Ahmed Ressay. Élisabeth Campos explique le fonctionnement d'un réseau de cellules terroristes et la manière dont un individu y est intégré. On suppose souvent une forme de recrutement, comme si la cellule terroriste fonctionnait à la manière d'une entreprise locale en mal de main-d'œuvre. La réalité est autrement complexe et les interactions entre anciens et nouveaux membres se structurent lentement, au gré des événements. Dans le chapitre 6, Benoît Gagnon s'attaque à un phénomène qui, malgré le flou artistique qui entoure sa définition et, surtout, malgré qu'on en ait jamais observé d'exemple réel, en fait frémir plus d'un : le cyberterrorisme.

La seconde partie offre un regard sur l'autre côté du conflit : la réaction gouvernementale, privée et individuelle à la menace terroriste. Nous y verrons à quel point cette menace est *construite*, non pas au sens où elle sort d'un chapeau, mais dans la mesure où chaque organisme qui s'y

intéresse applique une grille d'analyse qui lui est propre et qui correspond à sa mission institutionnelle. Le premier chapitre de cette section, le chapitre 7 de Leman-Langlois et Brodeur, compare deux constructions concurrentes du terrorisme : l'une comme un acte criminel, de responsabilité civile, auquel doivent s'opposer la police et les tribunaux, et l'autre comme un acte de guerre relevant des forces armées. Les deux chapitres suivants, par Emmanuel-Pierre Guittet et Antoine Mégie, entrent dans le détail des deux approches. Guittet montre au chapitre 8 l'implication des Forces canadiennes dans des missions de lutte contre le terrorisme à travers le monde, mais aussi la croissance du rôle des militaires dans la protection de la sécurité intérieure, champ traditionnellement laissé aux forces policières civiles. Mégie s'emploie au chapitre 9 à décrire les principaux points novateurs de la Loi antiterroriste de décembre 2001 (projet C-86). S'éloignant de l'analyse juridique, il met l'accent sur les aspects sociopolitiques de la loi, incluant les conventions internationales et les attentes de nos alliés, les justifications offertes en soutien aux buts et méthodes préconisés, les levées de boucliers, les conflits politiques et les impacts culturels. Le chapitre 10, par Chantal Perras et Frédéric Lemieux, relève une tendance importante des organisations policières à harmoniser leurs méthodes, à adopter une culture de « best practices » même si les objets qu'elles traitent sont différents. La ressemblance marquée des groupes voués à la lutte contre le crime organisé et de ceux qui s'attaquent au terrorisme est particulièrement intéressante, puisque à plusieurs égards c'est une telle « confusion des genres » qui donna lieu au désastre que fut l'opération Maher Arar. Le chapitre 11 est issu d'une recherche terrain menée par Valéry Thibeault, qui a demandé aux usagers du métro de Montréal s'ils étaient préoccupés par le terrorisme. Une proportion étonnamment élevée des répondants affirment être suffisamment inquiets pour avoir changé leur perception de leur environnement et être davantage aux aguets. Enfin, cette seconde partie et l'ouvrage se s'achèvent sur une étude de Grégory Gomez del Prado sur l'usage politique des vocables « terroriste » et « terrorisme » à travers l'histoire.

*Stéphane Leman-Langlois
et Jean-Paul Brodeur*